

Le Saint-Sulpicien

Novembre 2022 - N°15

Le mot du maire

Chers Saint-sulpiciennes et Saint-sulpiciens,

Nous voici déjà début novembre !

L'été caniculaire que nous avons subi nous semble loin... Nous nous souviendrons que ces derniers mois ont été riches en activités collectives et joyeuses liées notamment à notre participation (couronnée d'un excellent résultat !) au « Village Préféré des français », au programme estival de la CCEJR « Un Bel été », aux actions conviviales conduites par le Comité des fêtes : je remercie vivement toutes celles et ceux qui ont rendu tout cela possible !

La rentrée scolaire, qui s'est très bien déroulée, nous a permis d'accueillir une nouvelle institutrice et, grâce à la généreuse contribution de Mauchamps et de St Yon, de nouveaux jeux ont remplacé les anciens : les enfants sont ravis !

Les travaux anti-ruissellement sont désormais réalisés et nous avons apprécié leur efficacité au cours des épisodes orageux survenus mi-août... Après l'ensemencement des fossés à redents effectué le 11 octobre (mélange fleuri), les plantations d'une soixantaine d'arbres, dont des fruitiers sauvages, ont été réalisées au niveau des mares de rétention du chemin du néflier fin octobre. Tout cela dans le planning prévu.

Le prochain chantier à venir portera sur la restauration de l'église, selon un projet planifié par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, sur une période de 4 ans, à partir de 2023. Au-delà d'interventions de maçonnerie et de couverture, la phase 1 prévoit la création d'une lucarne pour donner l'accès au passage vers le châteaueu et d'un accès sécurisé au beffroi.

Concernant l'ensemble de cet investissement, il est intéressant de noter que la possibilité d'être subventionné à 100% nous a été accordée par la préfecture.

A propos de l'église, nous profiterons en cette fin d'année de sa nouvelle mise en lumière... Cependant, la commune s'engage dès à présent dans un plan de sobriété énergétique indispensable à son équilibre budgétaire (coupure de l'éclairage public, diminution du chauffage de certains équipements municipaux...) pour les efforts qui nous sont demandés à tous.

Notamment, Les taxes foncières ont augmenté. Cela avait été annoncé et expliqué dès le mois de juin par la Communauté de communes, celle-ci ayant dû procéder impérieusement à une augmentation de 5 points de sa taxe. Nous revenons sur cette nécessité dans ce bulletin municipal.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce numéro et reste à votre disposition,

Fidèlement,

Olivier Petrilli

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

Nouveau sens giratoire p. 2-3

Fin de travaux de ruissellement p.4

Taxe foncière 2022 p. 5

Zoom sur le département p. 6

Éclairage public p. 7

Le made in Essonne s'expose p.8

Changement opérateur de bus p.9

Zéro déchet 2022-2023 p. 10

VIE COMMUNALE

Retour en images p. 11-15

Nettoyage des rives de toitures de l'église p.16

Conseils municipaux p. 17-18

Etat-civil p. 19

INFOS PRATIQUES p.20

Nouveau sens de circulation sur la place de l'église !

Pour notamment favoriser un meilleur partage des espaces publics et optimiser les travaux de valorisation du Parvis réalisés l'an dernier, la municipalité modifie le sens de circulation au centre du village, autour de l'église, à compter du 1er décembre 2022.

Nous espérons que la modification des habitudes de certains entrainera une meilleure circulation pour tous... Une circulation en sens unique contournant l'église par sens giratoire est une mesure destinée à améliorer le confort de circulation et, surtout, à sécuriser davantage les piétons qui empruntent volontiers la chaussée plutôt que les trottoirs. En effet, l'amélioration de la sécurité des différents usagers (piétons, cyclistes, cavaliers...) a été une réflexion majeure de l'aménagement du « Cœur de Village » qui se conclue par cette décision. Les travaux de lutte contre le ruissellement, et surtout l'évacuation des terres des mares réalisées au bout du chemin du Néflier, nous avaient contraints de reporter cette décision après leur finalisation. C'est désormais chose faite !

Nouveau sens unique

Ainsi, comme précédemment, il sera possible de rejoindre la place de l'église en l'empruntant au niveau du N°22 (angle de la rue du Four à Chaux). Cependant il ne sera plus autorisé de descendre la place de l'église depuis la ruelle de l'Hôtel-Dieu vers la rue du Four à chaux, en passant devant le restaurant « Le St-Louis ».

En conséquence, toute la partie de la place de l'église, du N°22 en passant devant le parvis devient en sens unique.

Venant de la rue aux Fèves, depuis la rue de Rochefontaine, il ne sera autorisé désormais uniquement que de continuer tout droit en passant devant le presbytère pour rejoindre à gauche la Chaussée des Grands Étangs, ou, à droite, la rue du Four à Chaux direction Mauchamps. Et interdit de tourner à droite pour rejoindre la ruelle de l'Hôtel-Dieu.

Ces modifications de circulation seront matérialisées par la pose de panneaux d'obligation et d'interdiction.

Cette mesure est aussi associée à une zone 30 imposée dès les différentes entrées du village depuis un arrêté municipal en date du 17 février 2022 (voir encadré).

Stationnement réservé aux riverains pendant les week-end au coeur du village !

Enfin, après la circulation et la vitesse de circulation, le stationnement reste lui aussi une préoccupation importante. Nous reviendrons très prochainement vers vous pour toutes les explications, et notamment, le stationnement exclusivement réservé aux riverains le week-end sera bientôt soutenu par la prochaine distribution de vignettes dont nous vous avons déjà parlé dans le passé.

Nous remercions l'ensemble des usagers pour leur compréhension et leur coopération. Il est prévu qu'une lettre d'information soit adressée aux communes limitrophes de Mauchamps et Saint-Yon.

A retenir !

- En allant de la mairie vers Segrez, on ne pourra plus tourner à droite devant l'église.
- En venant du chemin du Néflier et de la ruelle de l'Hôtel-Dieu, on ne pourra plus passer devant le restaurant le Saint-Louis.



Vous avez déjà certainement remarqué ce panneau installé à chacune des entrées de notre village. Il est destiné à informer les usagers de la route **que l'ensemble de notre village est soumis désormais à une limitation de vitesse de 30km/h maximum.**

Ce panneau restera en place jusqu'à la fin du premier trimestre 2023.

ACTUALITES

Les travaux contre le ruissellement se terminent !





Pourquoi la taxe foncière augmente en 2022 ?

Contrairement à ce que vous pourriez penser, ce n'est pas la commune qui a augmenté les impôts mais c'est d'une part l'Etat et d'autre part notre Communauté de communes « Entre Juine et Renarde ».

Tout d'abord, la 1ère cause de la hausse est la revalorisation imposée par l'Etat de 3,4% de la valeur des propriétés bâties, la Valeur Locative Cadastre servant de base au calcul de la Taxe Foncière.

Ensuite, pour bien comprendre, il convient d'analyser les différents taux appliqués :

- Le taux de la commune n'a pas augmenté, il est toujours de 11,18% auquel s'ajoute, depuis la réforme fiscale de 2020, le taux départemental de 16,37%, ce qui donne un total de 27,55%.
- Le taux de la Communauté de communes « Entre Juine et Renarde » a en revanche, augmenté, de 1% il passe à 6%.

En effet, le contexte économique national et local n'a pas été sans conséquences pour la Communauté de communes qui a subi la perte de plusieurs millions d'Euros ces dernières années.

La baisse des recettes fiscales de Renault Lardy depuis 2018, des réformes de l'Etat désavantageuses et la perte de recettes liées au Covid ont impacté fortement les finances de la Communauté de communes.

Un effort est ainsi demandé aux contribuables mais sachez que les communes sont également mises à contribution par l'augmentation des charges qu'elles doivent payer à la Communauté de communes.

- Le taux de la taxe des Ordures Ménagères passe de 7,74% à 9,73%.
Il est fixé aussi par la Communauté de communes au sein de laquelle il reste toutefois pour Saint-Sulpice-de-Favières un des plus faibles.

Et les finances de la commune en ces temps difficiles ?

Comme vous le savez, la situation économique est très défavorable.

La pression inflationniste appelle à une grande vigilance en matière budgétaire.

Cependant, et comme nous nous y sommes engagés, nous continuerons à vous apporter un service de proximité et de qualité.

ACTUALITES

ZOOM
SUR MON DÉPARTEMENT



UNE DIFFICULTÉ AVEC L'INFORMATIQUE ?

Le Département propose chaque semaine plusieurs ateliers **gratuits et ouverts à tous** pour se familiariser avec Internet, créer une adresse mail, envoyer un courriel, scanner un document, etc. animés par des conseillers numériques.

Durée de 1 à 2 heures, avec ou sans rendez-vous.

Et un café numérique en libre accès. Matériel fourni.

Les **trois Maisons de l'Essonne** vous accueillent :

- Viry-Chatillon
89, avenue Victor Schoelcher
Tél. : 06 48 39 19 25
- Brétigny-sur-Orge
2, avenue Claude Lévi-Strauss
Tél. : 06 07 82 69 27
- Corbeil-Essonnes
5, rue Marcel Paul
Tél. : 07 85 18 80 82

Contactez-les pour fixer un rendez-vous ou avoir plus de renseignements.

Essonne
LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —

ZOOM
SUR MON DÉPARTEMENT



LE DÉPARTEMENT AUX CÔTÉS DES SAPEURS- POMPIERS

Le Département de l'Essonne est le seul en France à financer la quasi-totalité (98%) de son Service départemental d'incendie et de secours (Sdis). Il a ainsi contribué à la rénovation du simulateur d'incendie de l'École départementale des sapeurs-pompiers de Fleury-Mérogis. Ce dispositif pédagogique immersif, indispensable à la formation des soldats du feu, a été inauguré le 24 juin dernier. Parallèlement, un plan d'action permanent a été voté par le Conseil d'administration du Sdis en faveur du volontariat. Il propose notamment une nouvelle campagne de communication auprès du grand public pour susciter des vocations de sapeurs-pompiers volontaires tout au long de l'année.

Essonne
LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —

ZOOM
SUR MON DÉPARTEMENT



HORTILIO : CULTIVONS LA BIODIVERSITÉ

Avec son application mobile gratuite Hortilio, le Département de l'Essonne souhaite inciter les Essonnais à préserver la biodiversité dans leur jardin ou sur leur balcon.

Novices ou experts, les jardiniers n'ont qu'à créer leur compte et se laisser guider. Ils accéderont à des conseils d'experts adaptés à leur jardin, un module pour identifier les plantes et des fiches pratiques associées pour bénéficier de bonnes pratiques de jardinage. Un forum est également disponible pour partager leurs savoirs avec les autres utilisateurs et découvrir bien d'autres astuces encore !

Essonne
LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —

Dans le cadre des économies d'énergie, la Communauté de Commune entre Juine et Renarde (CCEJR) a installé, à notre demande, une nouvelle horloge dans l'armoire électrique du village.

Cette horloge interrompra l'éclairage public entre minuit à 5 heures du matin.



ACTUALITES



LE MADE IN ESSONNE S'EXPOSE

au Domaine départemental de Chamarande,
les 19 et 20 novembre 2022

Préparez les fêtes avec Essonne Tourisme et dénichiez de nombreuses idées de cadeaux lors de la deuxième édition de ce marché Made in Essonne. Une quarantaine d'artisans d'art et de producteurs locaux seront présents au Domaine départemental de Chamarande, dans les cours des Archives et du château, les 19 et 20 novembre 2022 de 10h à 17h.

Sublimez votre décoration et garnissez votre table de fin d'année avec le Made in Essonne

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas. Cette année, épatez vos invités avec une décoration en résine ou en céramique créée à la main par des artisans essonniers ! Ces objets pourront aussi être offerts à ceux que vous aimez. Le marché Made in Essonne offre de nombreuses idées cadeau.

Une quarantaine de producteurs et artisans essonniers présents

À découvrir sur les stands des producteurs : des produits de la ferme comme des terrines, de la farine, des huiles et des lentilles, des confitures et du miel, des pâtisseries ainsi que des boissons artisanales comme la bière, le whisky ou le gin. Tout cela 100% Made in Essonne !

Nos partenaires artisans proposent des créations originales et uniques : savons, créations textiles, céramique, sculptures en mosaïque, marqueterie fine, papeterie et beaux bijoux entièrement faits main. Retrouvez la liste de tous nos partenaires dans le programme joint.

Des passionnés qui ont à cœur de partager le Made in Essonne et des nouveautés.

Pour cette édition, nombreux sont les nouveaux exposants à participer : enluminures, bijoux en papier, poterie artisanale, décorations en bois, haute maroquinerie, mais aussi fromages de chèvre, savons écologiques ou encore cosmétiques bio. Du jamais vu sur un marché Made in Essonne !

Attachés à partager leurs passions et leurs savoir-faire, les producteurs et artisans d'art proposeront, sur les deux journées, des démonstrations et des dégustations. L'occasion pour vous de découvrir quelques-uns de leurs secrets de fabrication, leurs recettes ou leurs ingrédients !

Bon à savoir : dans la cour du château, face au marché Made in Essonne, un food-truck proposera des pizzas inédites, préparés avec des produits locaux.

Avec le Made in Essonne s'expose à Chamarande, faire des cadeaux uniques et locaux n'a jamais été aussi facile !

Changement d'opérateur pour les lignes de bus desservant St-Sulpice-de-Favières depuis le 1er août 2022

Depuis lundi 1er août 2022, les lignes de bus qui desservent Saint-Sulpice-de-Favières ont changé d'opérateur.

Depuis cette date, ces lignes sont exploitées par l'entreprise Keolis MEYER située à Montlhéry.

Il s'agit des lignes de bus suivantes :

68.01 et 68.01S : Bruyères-le-Châtel <> Gare de Breuillet Bruyères / Collège Jean Moulin

68.02 : circuit urbain de Breuillet

68.05AB : Boissy-sous-Saint-Yon <> Arpajon via Avrainville

68.06 : Mauchamps <> Saint-Chéron

68.08 : Breuillet <> Saint-Chéron

68.100 : Breuillet <> Ollainville

Vous trouverez toutes les grilles horaires sur le site internet <https://www.keolis-meyer.com/>.

Retrouvez également toute l'actualité des lignes de bus sur le compte Twitter <https://twitter.com/KeolisMeyer>.

À partir du 1^{er} août 2022,
pour tout savoir sur vos lignes

68.01

68.01S

68.02

68.05A

68.05B

68.06

68.08

68.100

Abonnez-vous au compte twitter

@KeolisMeyer

Plus d'information sur

<https://www.keolis-meyer.com/>

LA VIE COMMUNALE

Retour en images sur les événements marquants qui se sont passés à Saint-Sulpice-de Favières !



Opération Village propre dimanche 20 mars 2022



Fête des plantes Dimanche 9 avril 2022



Centenaire de notre doyenne Inès Luisetti mardi 22 mars 2022

La salle des fêtes a été baptisée en son nom en présence des lus de la commune, de sa famille et des habitants.



Dîner du village samedi 14 mai 2022

LA VIE COMMUNALE

7ème place pour Saint-Sulpice-de Favières au concours le Village Préféré des Français !

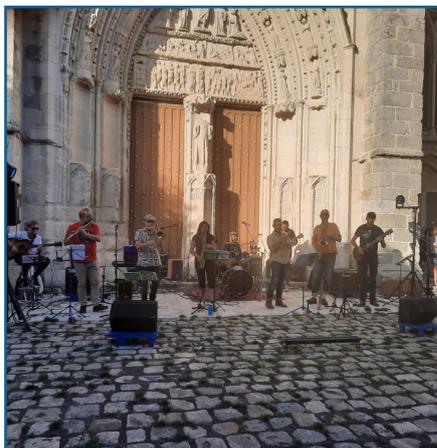


Nos reporters pour France Bleu Olivier BERLIN - Pierre LE FLOC'H - Mathieu GOIRAND et Olivier PETRILLI



LA VIE COMMUNALE

Eté 2022 !



Fête de la musique Samedi 25 juin 2022 avec la participation en solo de Marie-Louise BAYOUX !



L'opération «Un Bel été» organisée par la CCEJR le 30 juillet 2022 : Food truck, balade en rosalie...



... Initiation VTT, Roller, Skate, un franc succès !

LA VIE COMMUNALE

Rentrée septembre/octobre 2022 !



Apéritif Vendredi 2 septembre 2022



Fête du village Samedi 3 septembre 2022



Fête du village Samedi 3 septembre 2022



Tournoi de pétanque Dimanche 4 septembre 2022



LA VIE COMMUNALE



Brocante Dimanche 11 septembre 2022



Inauguration des jeux de l'école maternelle en présence des Maires de St-Yon, Mauchamps et St-Sulpice-de-Favières et des adjointes aux Affaires Scolaires !



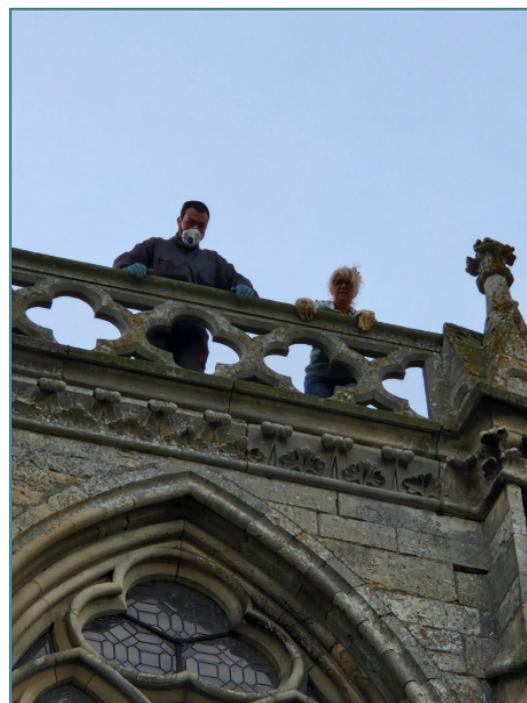
Après 22 ans de bons et loyaux services, notre facteur Lionel BRATH a pris sa retraite et va manquer aux St-sulpiciens ! Pour le remercier de sa gentillesse et de son dévouement, la distinction honorifique de «Citoyen d'Honneur» lui a été décernée par la commune de Saint-Sulpice-de-Favières, le 17 septembre 2022 !



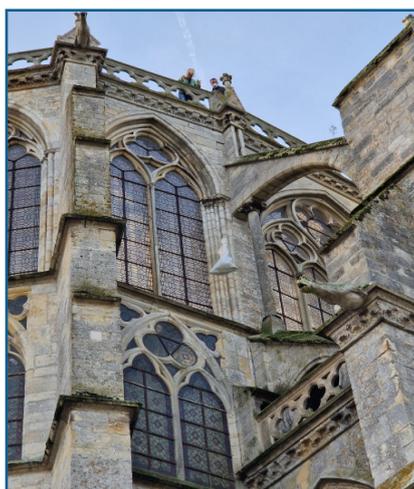
Marché gourmand Dimanche 2 octobre 2022

Opération nettoyage des rives de toitures de l'église !

Une opération de nettoyage des fientes de pigeons sur le passage champenois du toit de l'église a été menée par Mathieu GOUIRAND avec la participation d'Olivier PETRILLI, Pierre LE FLOC'H, Olivier BERLIN et Nathan SCHOECH pour le nettoyage et la récolte de 70 sacs jeudi 27 octobre 2022. Les sacs ont été réceptionnés en contre bas de l'église samedi matin 29 octobre 2022, jetés par Mathieu GOUIRAND et Marie-Adèle DURET et récupérés par Frantzy SOMENZI et Cyrille DURET ! Un grand merci pour ce travail conséquent et indispensable à la préservation de notre église !



Mathieu GOUIRAND et Marie-Adèle DURET



Cyrille DURET - Marie-Adèle DURET - Mathieu GOUIRAND - Frantzy SOMENZI

LA VIE COMMUNALE



Rentrée des classes 2022 !

La rentrée des classes a eu lieu le 1er septembre 2022 et a accueilli cette année :

A l'école maternelle Les Tilleuls, 49 élèves répartis de la façon suivante :

- 19 en petite section
- 20 en moyenne section
- 10 en grande section

Aurélia BURGEVIN, Directrice/Enseignante prend en charge 24 élèves dont 19 de petite section et 5 de moyenne section et Amélie BRITEAU, 25 élèves dont 15 en moyenne section et 10 en grande section.

A l'école élémentaire du Rail à St-Yon, 83 élèves répartis de la façon suivante :

- 26 en CP/CE1 : Katia SACHOT
- 28 en CE1/CE2 : Sandrine GEAY
- 29 en CM1/CM2 : Margaux SALZANO

L'école maternelle des Tilleuls a accueilli en cette nouvelle rentrée scolaire 2022, Amélie BRITEAU en remplacement d'Audrey ROZIER qui n'a fait qu'une année scolaire à Saint-Sulpice-de-Favières.

Originaire du département des Yvelines, Amélie est arrivée en Essonne en 2011 pour son premier poste de professeur des écoles. Elle est maman de deux jeunes enfants et habite un village voisin.

Avec plusieurs expériences professionnelles de tous niveaux scolaires, Amélie est ravie d'avoir obtenu un poste définitif avec une préférence pour le cycle 1 !



Nous souhaitons la bienvenue à Amélie BRITEAU et une excellente année scolaire !



DELIBERATIONS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil municipal du 16 décembre 2021

Finances :

- Passage au 1er janvier 2022 de l'instruction M14 au référentiel budgétaire M57 pour le budget de la Caisse des Ecoles

Personnel :

- Confirmation du respect de l'application des 1 607 heures au sein de la commune
- Approbation du projet pour la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion (LDG)
- Titularisation de deux agents au poste d'Assistante Spécialisée des Ecoles Maternelles (ATSEM)
- Stagiairisation d'un agent contractuel au poste d'Adjoint Technique Territorial
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG)

Urbanisme :

- Non exercice du droit de préemption sur la vente des parcelles A76, A77 et A78

Conseil municipal du 8 avril 2022

Affaires générales :

- **Compte-rendu de la décision n°1 :**

o Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022, pour un montant de 22 388,35€ HT (soit 50% du montant estimé des travaux HT de 44 776,70€) dans le cadre de la mise en en lumière du parvis de l'église (éclairage public en LED).

Finances :

- Approbation du compte de gestion de la commune :
o **Excédent global de clôture au 31/12/2021 de 47 767,56 €.**

- Approbation du compte administratif de la commune :

o Résultat cumulé de fonctionnement en excédent au 31/12/2021 : **144 596,07€**

o Résultat cumulé d'investissement en excédent au 31/12/2021 : **34 079,01€**

RÉSULTAT GLOBAL AU 31/12/2021 : 178 675,08€

- Affectation du résultat - exercice 2021 :

o En section de fonctionnement, excédent au 31 décembre 2021 de **144 596,07 € (R002).**

o En section d'investissement, excédent au 31 décembre 2021 de **34 079,01 € (R001).**

- Fixation des taux des impositions directes locales pour l'année 2022 :

o 27,55% (11.18%+16.37%) : Taxe foncière (bâti)

o 41,33% : Taxe foncière (non bâti)

Les taux communaux, 11,18% pour le bâti et 41,33% pour le non bâti, restent inchangés depuis plus de 25 ans.

Attribution de subventions :

- Amicale des Anciens Combattants (150€) –

- Amicale des Sapeurs-Pompiers (150€) –

- Comité des Fêtes (2 000€) –

- Savaren (150€) –

- Caisse des Ecoles (3 000€)

Approbation de la programmation pluriannuelle des travaux d'entretien de l'église sur 4 et 5 ans pour un montant HT de 188 353€ et demandes de subvention auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de la Région Ile-de-France et du Département de l'Essonne.

- Fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections

- Transfert des comptes 2031 et 2033 au 2188 pour un montant total **118 072,98€**

- Annulation de titres sur exercices antérieurs pour un montant de 2 744,52€

- Adoption du Budget Primitif 2022 :

o Section de fonctionnement : 473 776,07€

o Section d'investissement : 442 711,85€

Urbanisme :

- Non exercice du droit de préemption sur la vente des parcelles A519 et A 545

LA VIE COMMUNALE

DELIBERATIONS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX (suite)

Conseil municipal du 23 juin 2022

Affaires générales :

- **Adoption de la modalité de la publicité des actes administratifs** par voie d'affichage sur les panneaux en mairie
- Nouvelles numérotation/dénomination de voies communales :
 - o Parcelle A731 – 5 chemin de la Procession
 - o Parcelle A732 – 7 chemin de la Procession
 - o Parcelles A734/A735 – 3 chemin du Néflier
 - o Parcelle B323 – 41Bis rue du Four à Chaux

Personnel :

- Confirmation du respect de l'application des 1 607 heures au sein de la commune
- Recrutement d'un agent saisonnier pendant la période estivale pour remplacer l'agent des services techniques en congés
- Proposition de projet pour l'instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Urbanisme :

- Non exercice du droit de préemption sur la vente des parcelles B348 et B349 (1/4)

Conseil municipal du 30 septembre 2022

Affaires générales :

- Attribution de la distinction honorifique de « Citoyen d'Honneur » à Monsieur BRATH Lionel, facteur depuis 22 ans sur la commune.

Finances :

- Compte-rendu des virements de crédits effectués par Monsieur le Maire au titre de la fongibilité.
- Approbation de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Intercommunalité :

- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) suite à la prise de la compétence « Création et gestion des Maisons France Services ».

Urbanisme :

- Non exercice du droit de préemption sur la vente des parcelles A591 et A127.

Personnel :

- Instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

DECES :

- Mme Florence DARVENNE, le 20 avril 2022
- M. Bernard HUMBERDOT, le 1er septembre 2022

NOUVEAUX HABITANTS :

- M. Eric MARIEL et Mme Isabelle VALOIS – 7 rue de Rochefontaine
- M. Charles MORIN et Mme Emilie DELADERIERE, 7 rue aux Fèves
- M. Gary CHICAULT et Mme Morgane HAZARD, 6 chemin des Graviers



Décès de Lucienne Rose EVERAERT née à Colombes (92) le 18 juin 1925. Mariée à Michel GOULARD, elle tenait avec lui le Restaurant «Cousine Rose» à côté de la Mairie. Elle est décédée à Morigny-Champigny (91), le 27 mai 2022 et est inhumée au cimetière de Saint-Sulpice-de-Favières.

LA VIE COMMUNALE

Du pain frais dans notre commune !

Depuis le 3 octobre 2022, le boulanger de Boissy-sous-Saint-Yon propose aux habitants de Saint-Sulpice-de-Favières de livrer du pain (baguettes, pain complet, pain maïs, etc...), des viennoiseries et des pâtisseries en camionnette, tous les jours (sauf le dimanche) vers 11 heures sur la place de l'église puis devant l'école maternelle, en se signalant par des coups de klaxon !



Malgré une pluie battante, nos jeunes Saints-sulpiciens ont fêté Halloween
lundi 31 octobre 2022 !

Agenda :

- Cérémonie du 11 novembre 2022
10h devant le monument aux morts à St-Sulpice-de-Favières et 11h30 à Maunchamps
- Repas des aînés
Vendredi 9 décembre 2022
- Voeux du Maire
Samedi 28 janvier 2023

INFOS PRATIQUES

Horaires de la mairie et de l'Agence Postale

	<u>matin</u>	<u>après-midi</u>
lundi	9h à 12h	Fermé
mardi	9h à 12h	14h à 17h
mercredi	9h à 12h	14h à 16h
jeudi	9h à 12h	14h à 18h
vendredi	Fermé	Fermé
samedi	10h30 à 12h	Fermé

Tél. : 01 64 58 42 33

mairie@saint-sulpice-de-favieres.fr

Site internet <http://saint-sulpice-de-favieres.fr>

Facebook :

<https://www.facebook.com/Mairie Saint Sulpice de Favières>

NUMEROS UTILES

NUMEROS D'URGENCES

Gendarmerie ou Police : **17**

SAMU : **15**

Pompiers : **18**

N° urgence depuis un téléphone portable
112

SOS médecins Essonne : **0826 88 91 91**

Centre anti poison : **01 40 05 48 48**

Femmes victimes de violences conjugales
: **3919**

Enfance en danger : **119**

SERVICES DE GARDE

Médecin : **116 117**

Pharmacien : **3237**

Dentiste : **118 200**

Vétérinaire : **118 400**

Directeur de la publication : Olivier PETRILLI

Rédaction : Les Conseillers Municipaux

Imprimeur : B-print à Breuillet

Crédits Photos : Mairie, Commission Communication